



République Française

Département de l'Hérault

Extrait du registre des délibérations

**Communauté de communes du Clermontais**

Date de la convocation	27 juin 2016	Séance du : 12 Juillet 2016
	<b>Votes : 38</b>	L'An Deux Mille Seize, et le douze juillet à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des fêtes de BRIGNAC, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
Présents : 30	Pour : 38	
Absents : 7	Contre : 0	
Représentés : 8	Abstention : 0	

Étaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), M. Claude REVEL (Canet), Mme Maryse FABRE (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Alain BLANQUER (Lieurancabrières), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Audrey GUERIN (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Christian BILHAC (Péret), M. Jean COSTES (Salasc), M. Gérald VALENTINI (Valmasclé).

Absents représentés :

Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran)  
M. Denis MALLET (Cabrières) représenté par M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras)  
M. Marc FAVIER (Canet) représenté par M. Claude REVEL (Canet)  
Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault)  
M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault) représenté par M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault)  
Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault) représentée par M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault)  
M. Olivier BRUN (Fontès) représenté par M. Claude VALERO (Paulhan)  
M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault) représenté par M. Bertrand ALEIX (Paulhan).

Absents : Mme Berthe BARRE (Ceyras), Mme GREGOIRE Arielle (Clermont l'Hérault), M. Georges GASC (Paulhan), M. Philippe VENTRE (Lacoste), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Eric VIDAL (Villeneuveville).

**Objet : Centre aquatique – Renouvellement de la convention d'utilisation occasionnelle du Centre aquatique de la Communauté de communes du Clermontais – Mise à disposition de l'escadron 12/6 de gendarmerie mobile.**

Monsieur BARDEAU rappelle aux membres du conseil communautaire que la pratique des activités physiques et sportives est un élément essentiel pour permettre aux gendarmes de parfaire leur condition physique et remplir leur mission de service public.

La loi n°2000-627 du 6 Juillet 2000 modifiant l'article de la loi n°84-610 du 16 juillet 1984 portant sur l'organisation et la promotion du sport précise que « l'Etat, les Collectivités territoriales et leurs groupements, contribuent à la promotion et au développement des activités physiques et sportives ».

Il ajoute que la Communauté de communes du Clermontais, consciente de l'importance de l'action de la Gendarmerie Nationale en faveur des administrés, a souhaité mettre à sa disposition des créneaux horaires d'utilisation du Centre aquatique de la Communauté de communes.

- La mise à disposition du Centre Aquatique est octroyée à titre gracieux, du 1er Juillet 2016 au 30 juin 2017 hors vacances scolaires :
  - le Mardi de 7h30 à 8h15 heures : 2 ou 3 lignes d'eau selon l'affluence
  - le Vendredi de 7h30 à 8h15 : 2 ou 3 lignes d'eau selon l'affluence
- L'utilisateur devra assurer par du personnel qualifié la sécurité des participants.

Monsieur le Président soumet le rapport au vote.

Le conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur BARDEAU, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITÉ,**

**APPROUVE** le renouvellement de la convention d'utilisation occasionnelle du Centre aquatique de la Communauté de communes du Clermontais à l'escadron 12/6 de gendarmerie mobile selon les conditions énoncées ci-dessus.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture  
034-243400355-20160719-2016-07-12-22-DE  
Date de télétransmission : 19/07/2016  
Date de réception préfecture : 19/07/2016